

Les Espaces écoute santé, l'accessibilité des psychologues de première ligne

Ville Santé	Lille
Date de rédaction de la fiche-action	15 juin 2021

Période	En expérimentation depuis 2017 et renforcés en période de crise sanitaire
Echelle de territoire concerné	Ville de Lille
Porteur/pilote principal	La Ville de Lille
Rôle de la collectivité	Financeur (en partenariat) et opérateur, coordination et évaluation
Partenaires	Les centres de santé de la Ville (Lille Sud et Fives), la Maison dispersée de santé, l'EPSM AL, l'Association Temps Fort et autres ressources relais
Budget :	
- Budget de fonctionnement annuel (réel ou estimé)	4 000 à 5 000€ pour 1 permanence par semaine par quartier
- Budget d'investissement (réel ou estimé)	
- Contribution de votre collectivité	
Partenaires financiers	
Thématique(s) de l'action	<input type="checkbox"/> Système de soins et politiques de prévention <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Accès aux soins <input type="checkbox"/> Vaccination et dépistages <input type="checkbox"/> Coordination santé/social <input checked="" type="checkbox"/> Santé mentale <input type="checkbox"/> Addictions (tabac, alcool, drogues, etc.) <input type="checkbox"/> Médecine scolaire <input checked="" type="checkbox"/> Gestion des crises sanitaires <input type="checkbox"/> Promotion de la santé <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Promotion de la pratique d'une activité physique et d'une alimentation saine <input type="checkbox"/> Actions d'éducation pour la santé, littératie en santé <input type="checkbox"/> Promotion de la santé adaptée à des groupes cibles (par ex. personnes en situation de handicap (physique, psychique)) <input type="checkbox"/> Santé-environnement

	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Urbanisme favorable à la santé <input type="checkbox"/> Habitat <input type="checkbox"/> Mobilités actives <input type="checkbox"/> Qualité de l'air, de l'eau, des sols <input type="checkbox"/> Espaces verts <input type="checkbox"/> Risques émergents, changement climatique <input type="checkbox"/> Hygiène et salubrité, <input type="checkbox"/> Espèces nuisibles et biodiversité <input type="checkbox"/> Bruit <input type="checkbox"/> Gouvernance, financements et évaluation en santé publique <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mise en place/coordination des CLS, CLSM, ASV <input type="checkbox"/> La santé dans toutes les politiques, les politiques en faveur de la santé <input type="checkbox"/> Dialogue et gouvernance de la santé (OMS – UE) – Etat – ARS – Collectivités <input type="checkbox"/> Participation des habitants <input type="checkbox"/> Evaluation et capitalisation
<p>Description de l'action (objectifs, déroulé...)</p>	<p>En 2017, la Ville de Lille fait de la santé mentale une de ses priorités notamment l'accompagnement de la souffrance psychique. Un constat de terrain nous amène à penser que permettre la prise en charge de la souffrance psychique des habitant.e.s dans les quartiers permettra de désamorcer des situations de crise, des addictions, des passages à l'acte suicidaire... Ainsi, l'expérimentation des Espaces Ecoute Santé est lancée sur deux quartiers. La permanence gratuite d'une psychologue se déroule à raison d'une demi-journée par semaine dans la Mairie de quartier sur orientation des intervenant.e.s sociaux.les dans le cadre d'un accompagnement social global La permanence est tenue par des psychologues déjà en poste dans des centres de santé ou de maison de santé pluridisciplinaires dans la logique de permettre à la personne de ré-engager un parcours de santé global (ce qui s'avère être le cas pour 10 à 20% des personnes accompagnées, selon les quartiers). Les psychologues travaillent en étroite collaboration avec le CMP lorsque la souffrance psychique nécessite une prise en charge en milieu ambulatoire. Les résultats ont rapidement été concluants. Les permanences se sont déployées sur 7 quartiers. En mai 2020, les permanences ont été doublées voire triplées sur l'ensemble des quartiers pour répondre à l'afflux de demandes.</p> <p>En moyenne, les personnes ont besoin de 4 à 5 rdv avant qu'un relais soit passé vers d'autres partenaires.</p> <p>Depuis 1 an, les référentes CLIC peuvent orienter leur suivi qui bénéficient d'un accompagnement au domicile.</p> <p>D'ici fin 2021, toutes les mairies de quartier seront pourvus de ces permanences.</p> <p>La crise sanitaire aura mise en évidence la pertinence de ce dispositif. Des dossiers de financement ont été déposés pour adapter cette action au sein des centres sociaux.</p>
<p>Quels facteurs ont favorisé l'action ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La reconnaissance de la souffrance psychique par la Ville et son rôle à jouer dans sa prise en charge - Le portage par des centres de santé ou maison de santé

	<ul style="list-style-type: none"> - Une élue convaincue et moteur - Le coût du dispositif - Des partenariats forts sur les quartiers - L'action est coordonnée avec l'existant
Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque de facilité pour les agent.e.s d'évoquer la souffrance psychique - Le fait de ne pas pouvoir avoir autant de crédit sur les quartiers hors politique de la ville
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et/ou territoriales de santé ?	L'action touche des personnes qui se tournent vers les mairies de quartier pour des problématiques sociales. Elles se trouvent en situation de précarité. Ce sont des personnes qui présentent un frein important à la santé et particulièrement à la santé mentale. Elles se disent ne pas avoir besoin ou ne pas avoir droit à des soins de cet ordre.
Personne à contacter pour plus d'informations	Hélène PAUCHET, responsable service Santé 03 20 49 56 14

N'hésitez pas à nous transmettre également des illustrations